



L'Association des femmes autochtones du Canada

Communiqué – Pour diffusion immédiate

L'expérience des Autochtones dans les prisons fédérales est inacceptable

Ottawa, ON (Le 13 novembre 2009) – Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a publié aujourd'hui un rapport indépendant qui préconise encore une fois la nomination d'un sous-commissaire des services correctionnels pour Autochtones au Comité de direction du Service correctionnel du Canada. Intitulé *De bonnes intentions... des résultats décevants : Rapport d'étape sur les services correctionnels fédéraux pour Autochtones*, le rapport confirme la situation inacceptable des délinquants autochtones qui purgent une peine de ressort fédéral au Canada et expose en détail les écarts importants qui existent entre les délinquants autochtones et non autochtones selon presque tous les indicateurs.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est préoccupée par la réponse persistante et inacceptable de l'État et du système judiciaire lorsqu'il s'agit des Autochtones. « La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénal n'est pas une nouveauté. Cependant, on pourrait espérer en 2009 qu'il y ait eu progrès pour contrer la discrimination manifeste et les facteurs de stress socioéconomique qui mènent à l'incarcération », a dit la présidente de l'AFAC, Jeannette Corbiere Lavell.

Le rapport publié aujourd'hui souligne le peu de progrès réalisé depuis 2006, lorsque Corrections Canada avait signalé que le nombre d'Autochtones incarcérés dans les prisons du pays allait en augmentant et qu'il fallait investir pour s'attaquer au problème de la pauvreté et améliorer les résultats scolaires. Selon le rapport publié aujourd'hui, toutefois, un grand nombre des quelque 200 mesures recommandées en 2006 n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre.

Le nombre croissant de femmes autochtones délinquantes est un sujet de préoccupation particulier – une femme sur trois qui purgent une peine de ressort fédéral est Autochtone. « L'alarme sonne, il faut agir. Avec une population jeune qui augmente, nous devons être conscients de l'environnement et des risques auxquels sont exposés les jeunes Autochtones en pleine croissance, particulièrement les jeunes femmes », a ajouté M^{me} Corbiere Lavell. « En tant que société, nous sommes responsables de l'avenir de nos enfants et nous devons leur donner des possibilités de faire de bons choix, qui mèneront à des résultats positifs pour le reste de leur vie. C'est au début de la vie qu'il faut commencer, et non par la punition dans le système judiciaire. »

L'Association des femmes autochtones du Canada attend avec impatience la réponse du gouvernement et espère que ce rapport l'obligera à changer. Ceci dit, il faut poser de vraies questions à tous les ordres de gouvernement et aux ministères responsables du développement sain des familles et des communautés, et non seulement aux responsables de l'incarcération.

-30-

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec :
Kate Rexe, directrice de Sœurs par l'esprit
Association des femmes autochtones du Canada
Tél. : 613-722-3033, poste 252
Cellulaire : 613-797-3990
Courriel : krex@nwac-hq.org